

## ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS568

présenté par  
Mme Rist, rapporteure

-----

### ARTICLE 27 A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 27 A introduit par le Sénat prévoyant un avis préalable obligatoire des commissions des affaires sociales sur les projets de textes réglementaires modifiant le niveau de la franchise annuelle ou de la participation forfaitaire.